Emploi: politique des pays candidats, documents d'évaluation conjointe

2003/2105(INI) - 30/01/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des documents d'évaluation des politiques de l'emploi dans les pays candidats. CONTENU : la Commission a adopté un rapport sur la situation du marché de l'emploi dans les pays candidats (tous sauf la Turquie) et les défis dans le domaine de la politique de l'emploi auxquels ils se trouvent confrontés dans la période qui précède l'élargissement prévu en 2004. Le rapport indique notamment que les pays candidats ont réalisé des progrès en matière de transformation de leurs marchés du travail et d'adaptation des politiques en vue de progresser vers les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi et du processus de Lisbonne. Cependant, il existe des différences importantes entre les performances des pays candidats et celles des États membres actuels. Ainsi, les données disponibles les plus récentes montrent que si l'élargissement avait lieu aujourd'hui, le taux d'emploi de EU25 serait de 62,6% (et de 62,4% pour une Union à 27). Or, le taux d'emploi d'EU15 est de 63,8%. La stratégie de Lisbonne fixe un objectif intermédiaire pour le taux d'emploi de l'UE de 67% en 2005. Le PIB moyen par tête d'habitant dans l'UE chuterait, d'après les données actuelles, de 13% dans EU25 et de 18% dans EU27. Il importe dès lors d'accélérer le rythme des réformes. Dans un contexte de restructurations économiques rapides, qui porte la croissance économique, et qui se poursuivra après l'adhésion, le rapport identifie quatre grandes priorités stratégiques pour les marchés du travail des pays candidats : 1) l'accroissement de l'offre de main-d'oeuvre : il s'agit de faire revenir sur le marché du travail des pourcentages importants de la population en âge de travailler, en tant que condition préalable à un développement économique et social; 2) le relèvement des taux d'emploi qui, conjugués à une croissance de la productivité, constituent une condition essentielle à une forte croissance économique, à une réelle convergence des revenus et à la réalisation des objectifs fixés à Lisbonne et Stockholm en matière d'emploi; 3) la conjugaison d'un meilleur fonctionnement du marché intérieur avec la restructuration de l'économie afin que le marché du travail permette aux travailleurs de faire face aux mutations économiques et de délaisser les industries en déclin au profit des industries modernes; 4) l'amélioration des niveaux de qualification dans un contexte de vieillissement de la force de travail, de restructuration et de pressions futures liées aux adaptations au marché unique : il s'agit notamment de porter la productivité aux niveaux requis de façon à être compétitif dans une UE élargie. Dans l'ensemble, le rapport souligne le besoin urgent pour les économies des pays candidats d'accroître les taux d'emploi et l'emploi dans les services, de réduire la dépendance vis-à-vis de l'agriculture et des secteurs industriels traditionnels, et de relever les niveaux de qualification. Ce rapport aidera les pays candidats à élaborer leurs "plans dedéveloppements nationaux" qui présenteront leurs politiques en matière d'emploi et de ressources humaines, y compris le recours au fonds social européen, ces plans devant être soumis à la Commission durant le premier semestre 2003. La Commission présentera un autre rapport sur l'état d'avancement concernant les marchés de l'emploi des pays candidats à l'automne 2003.